

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2023-069 – Conception graphique et mise en page du journal communal de Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les offres reçues,

DÉCIDE

Article 1 – De confier la conception graphique et la mise en page du prochain journal communal, pour un montant de 3 024 € TTC à la SARL Bulle Carrée, Le bourg, 61800 Moncy.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 30 août 2023.

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE